





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2015-434**

**Séance publique du**

**28 septembre 2015**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Président de la  
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20150928- lmc172514-DE-1-1
Date de signature : 01/10/2015
Date de réception : jeudi 1 octobre 2015
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : PETITE ENFANCE - REVERSEMENT AU DELEGATAIRE DES CRECHES MUNICIPALES  
D'UNE FRACTION DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2015 ACCORDEE PAR LE  
CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE.**

Le 28 septembre 2015 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 22/09/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jacques AGOPIAN à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Moussa BENKACI à Madame Christine BERNARD, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Gerard DELOCHE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Michele EINAUDI à Madame Gaëlle LENFANT, Madame Muriel HERNANDEZ à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Sophie JOISSAINS à Madame Dominique AUGÉY, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Françoise TERME à Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Michael ZAZOUN à Madame Charlotte BENON.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Claude MAINA.  
Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Brigitte DEVESA donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Qualité de Vie  
Direction Petite Enfance et Solidarités

**Nomenclature : 1.2**  
Délégation de service public

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 SEPTEMBRE 2015

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Brigitte DEVESA  
**CO-RAPPORTEUR(S)** : Mme JAUSSAUD Coralie

**Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS**

**OBJET** : PETITE ENFANCE - REVERSEMENT AU DELEGATAIRE DES CRECHES MUNICIPALES D'UNE FRACTION DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2015 ACCORDEE PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE.- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence a sollicité au début de l'année 2015 auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône l'attribution de subventions de fonctionnement au titre du soutien accordé aux 20 structures municipales de la petite enfance.

Le Conseil Départemental a versé au profit de la Ville, au mois de juillet 2015, un montant global de 191 620 € correspondant à une aide de 220 € par place agréée.

Considérant que le contrat de délégation de service public n° 8D1 du 16 octobre 2008 confiait, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, l'exploitation des structures correspondantes à la société LPCR GROUPE puis, à la même date et par avenant n° 1, à sa filiale LPCR DSP AIX, il convient de procéder, en application de ce contrat, au reversement de la subvention précitée au délégataire.

Toutefois, le contrat produisant seulement ses effets jusqu'au 30 juin 2015, la Ville n'effectuera qu'un reversement des 6/12ièmes du montant total, soit  $191\,620\text{ €} \times \frac{6}{12} = 95\,810,00\text{ €}$  ;

Aussi, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le reversement des 95 810 € (*quatre-vingt-quinze mille huit cent dix euros*) à la société LPCR DSP AIX (Les petits Chaperons Rouges),
- **DIRE** que cette somme sera imputée sur la ligne budgétaire **1799 (chap 926 Fct 64 Nature 611 Prog 2493** « DSP établissements d'accueil de jeunes enfants » présentant les disponibilités suffisantes,
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Madame l'Adjoint délégué à la Petite Enfance, la Jeunesse et l'Education à signer tous les documents afférents à cette affaire.

DL.2015-434 - PETITE ENFANCE - REVERSEMENT AU DELEGATAIRE DES CRECHES  
MUNICIPALES D'UNE FRACTION DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2015  
ACCORDEE PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE.-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 43
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le Maire,  
Maryse JOISSAINS MASINI



**SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL  
ANNEE 2015**

<b>Structures</b>	<b>Nbre agréments</b>	<b>Subv CD 2015</b>	<b>Montant à reverser</b>
AGORA (L')	53	11 660 €	5 830 €
AQUARELLE (L')	50	11 000 €	5 500 €
ATELIER (L')	30	6 600 €	3 300 €
BABY SYMPHONIE	40	8 800 €	4 400 €
BERLINGOT	45	9 900 €	4 950 €
BOUTCHOUS (LES)	37	8 140 €	4 070 €
CACHE CACHE	46	10 120 €	5 060 €
CALIN CALINE	40	8 800 €	4 400 €
CONTINES (LES)	34	7 480 €	3 740 €
ENFANTS DU WALLON (LES)	56	12 320 €	6 160 €
FRANCOISE DOLTO	43	9 460 €	4 730 €
GRAINES D'ETOILES (LES)	60	13 200 €	6 600 €
ILE AUX ENFANTS (L')	60	13 200 €	6 600 €
PETIT JARDIN (LE)	40	8 800 €	4 400 €
PIN D'EPICES	40	8 800 €	4 400 €
PIROUETTE	25	5 500 €	2 750 €
POM D'HAPPY	66	14 520 €	7 260 €
RIBAMBELLE (LA)	60	13 200 €	6 600 €
TIPI (LE)	29	6 380 €	3 190 €
TOM POUCE	17	3 740 €	1 870 €
<b>total</b>	<b>871</b>	<b>191 620 €</b>	<b>95 810 €</b>